

CERTIFICATION

SURVEILLANT-E DE NUIT

NOUVEAU

EN SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET
SANITAIRE

REF : FC2103

CQP - NIVEAU 3



245 h de formation
A minima 210 h de formation pratique



2 940 €



Ouverture dès 12 personnes inscrites



UNITÉ MARSEILLE

50 rue de Village – 13006 Marseille
a.belhaj@imf.asso.fr • 04 91 24 61 15

UNITÉ AVIGNON

Hamadryade -Bat B
55 Allée Camille Claudel - 84140 Avignon
c.bertrand@imf.asso.fr • 04.32.40.41.80

SUR SITE EN INTRA

c.vela@imf.asso.fr • 04 91 24 61 16



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE
FORMATION ET RECHERCHE
EN TRAVAIL SOCIAL

www.imf.asso.fr

3 SITES DE FORMATION

MARSEILLE • ARLES • AVIGNON

SIÈGE SOCIAL

IMF - 50, rue de Village CS 20109
13294 Marseille Cedex
TÉL : 33 (0)4 91 24 61 10
MAIL : imfinfos@imf.asso.fr



CONTEXTE

Le.la surveillant.e de nuit assure « une veille active » quant à la sécurité des personnes accompagnées et garanti les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit. Il exerce son activité majoritairement au sein d'hébergement collectif, mais aussi en habitat inclusif, ou au domicile des personnes accompagnées

PRÉREQUIS

- Les savoirs de base (lire et écrire) sont censés être acquis
- Expérience dans la fonction ou période de mise en situation (10 jours)

PUBLIC

Toute personne pouvant justifier d'exercer l'emploi de surveillant.e de nuit ou l'avoir exercé à minima 3 mois (continus ou discontinus) dans les 3 dernières années
Ou toute personne ayant réalisé une Période de Mise en Situation Professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur

COMPETENCES ATTENDUES

- Veiller à la sécurité des personnes et des biens
- Accompagner les personnes selon leur situation
- Participer à l'équipe pluri-professionnelle afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
- Travailler dans le contexte spécifique de la nuit en établissement social, médico-social et sanitaire
- Gérer les incidences sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sur sa mission et sa propre santé

PROGRAMME

Formation théorique, et mise en situation pratique (245 h) :

BLOC 1 : Sécurité des personnes et des biens (dont SST et EPI): 56 h

BLOC 2 : Accompagnement des personnes : 77 h

BLOC 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle : 49 h

BLOC 4 : Spécificité du travail de nuit en ESSMS : 28 h

MODULE D'ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIE (dont soutenance) : 35 h

Stage pratique (210 h minimale dont une semaine de jour)

Le programme détaillé est disponible sur notre site : www.imf.asso.fr - rubrique DIPLOMES - CERTIFICATION / FICHE COMPLEMENTAIRE SURVEILLANT DE NUIT.

INSCRIPTION

Positionnement (tests écrits, entretien)

CERTIFICATION

Chaque bloc est évalué et validé séparément

A l'issue du parcours complet, une certification de Qualification professionnelle sera remise

Le certificateur :



Le partenaire :

